

BP/LR

N° 2025 - 118

OBJET :

Désignation des membres
du comité de direction de
l'office de tourisme de
Saint-Lary Soulan
(modification de la
délibération 2025-92)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à dix-huit heures trente minutes,
le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni
en session
ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**,
maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} septembre 2025

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec,
Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Jean-Henri Mir, Nicolas Herqué.
Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Procuration de madame Marie-Pierre Forgue Superbie à monsieur René Daran

Absents/excusés : madame Marie-Françoise Vidalon, monsieur Jacques Roca

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 11
+ 2 procurations

Votes pour : 13

Affiché à la porte de la mairie
le 15/09/2025 selon le relevé de
décisions

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels
sont au nombre de onze et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article
L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après
l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Philippe Aizier ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages,
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire.

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il convient de modifier la
composition du **comité de direction de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan**.
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-92 du 4 juin 2025.

Après échange avec les services de l'office de tourisme, il s'avère nécessaire de
modifier le **représentant titulaire des activités « culture »**.

A cet effet, il vous est proposé de procéder à la modification suivante :

Activités	Titulaire	Suppléante
Culture	Julien Vernardet	Anaïs Vidal

Vu la nomination par la société Altiservice de monsieur Renaud Lobry au poste de
directeur de la station de Saint-Lary Soulan, monsieur le maire informe le conseil
municipal qu'il y a lieu de remplacer « es qualité » monsieur Akim Boufaïd par **monsieur
Renaud Lobry**.

En fonction de ces éléments, monsieur le maire invite les conseillers municipaux à
bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,
Décide :

➤ de modifier le représentant titulaire suivant des activités « culture » de l'office de
tourisme de Saint-Lary Soulan,

Activités	Titulaire	Suppléante
Culture	Julien Vernardet	Anaïs Vidal

➤ de modifier le représentant titulaire des remontées de Saint-Lary Soulan :

mécaniques de l'office de tourisme
065-216503888-20250910-DEL2025-118-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Activités	Titulaire	Suppléant
Remontées mécaniques	Renaud Lobry	Valérie Prat

➤ de confirmer la composition du comité de direction de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan ainsi qu'il suit :

- Représentants de la collectivité : 10 membres

Titulaires	Suppléants
André Mir	Christophe Bourrec René Daran Aline Nars Jacques Salat
Philippe Aizier	
Marie-Pierre Forgue Superbie	
Daniel Gaspa	
Hélène Guiounet	
Nicolas Herqué	
Jean-Henri Mir	
Sophie Rey	
Jacques Roca	
Marie-Françoise Vidalon	

- Représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire : 9 membres

Activités	Titulaires	Suppléants
Accueil et réceptif	Magalie Bonneau	Julien Thomas
Animation et événementiel	Claire Renard	Philippe Mathieu
Culture	Julien Vernardet	Anaïs Vidal
Commerce et artisanat	Raymond Campo	Lucie Plessala
Ambassadeurs	Jean-Marie Mir	Pascale Rouanet
Omnisports	Laurent Fourcade	Pierre Védère
Remontées mécaniques	Renaud Lobry	Valérie Prat
Etablissement thermal	Roman Riac	Stéphanie Galaup
Ecoles de ski	Alain Dedieu	Stéphane Ribet

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 10 septembre 2025



Le maire,


André Mir